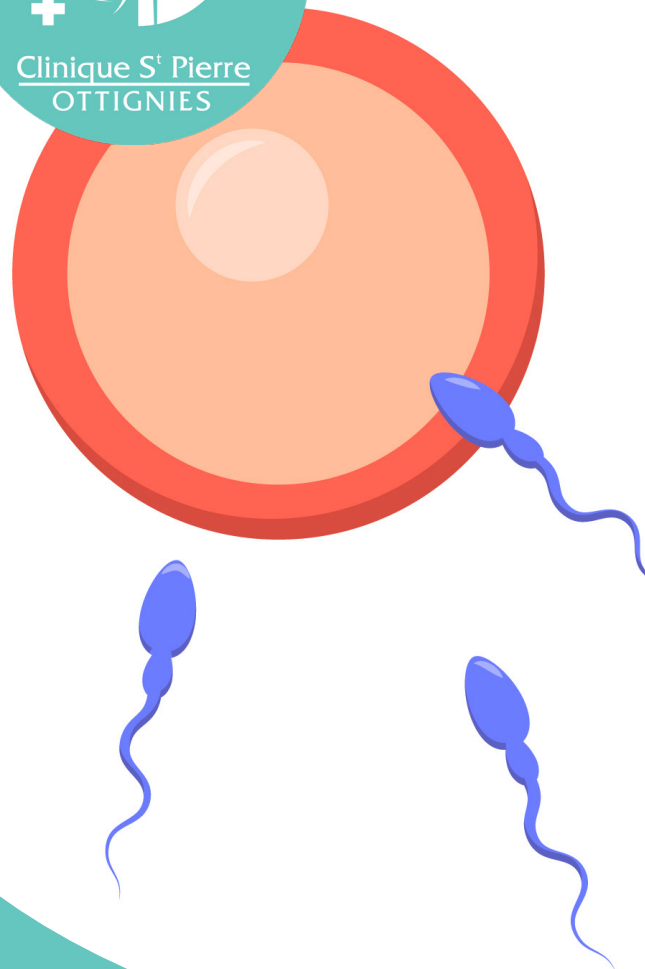




Clinique S' Pierre
OTTIGNIES



QUE SIGNIFIE « PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE » ?

La procréation médicalement assistée (PMA) est l'ensemble des pratiques médicales aidant à l'obtention d'une grossesse quand la nature a échoué.

Il peut s'agir d'une simple stimulation ovarienne (ex : trouble du cycle) ou d'une insémination intra utérine (ex : trouble de la glaire cervicale, qualité spermatique limite) ou encore d'une fécondation in vitro (ex : trompes bouchées, mauvaise qualité du sperme, ...). Elle comprend également la préservation des gamètes (ex : chimiothérapie).

La procréation médicalement assistée permet de palier certaines difficultés à concevoir, sans nécessairement traiter la cause de l'infertilité.

La PMA à la Clinique Saint-Pierre (Ottignies)

Le Centre de Procréation Médicalement Assistée (PMA) d'Ottignies est un Centre de type A. Un centre de PMA de type A peut pratiquer l'ensemble des techniques de la PMA sauf la fécondation des gamètes in vitro. Nous travaillons, donc, en cas de fécondation in vitro, en collaboration avec un Centre de type B où est réalisé la fécondation des ovocytes, la culture des embryons et le transfert embryonnaire ainsi que la congélation éventuelle des embryons.

Notre Centre B est le Centre de PMA des Cliniques Universitaires Saint-Luc à Bruxelles.

Notre équipe se compose de 2 médecins gynécologues ainsi que 3 infirmières, 4 laborantines et 2 psychologues externes.

QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE PMA UTILISÉE À LA CSPO ?

1) La stimulation ovarienne

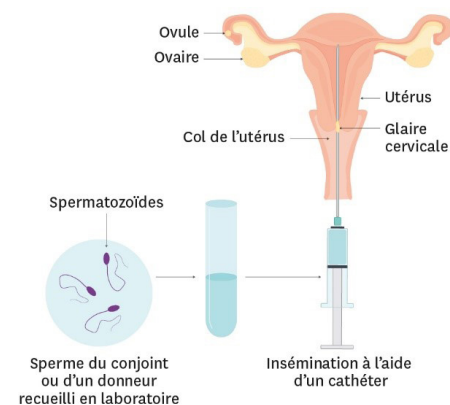
En cas de trouble du cycle, le gynécologue peut décider d'une stimulation ovarienne et choisira soit un traitement oral soit un traitement par injections. Le

cycle sera monitoré par échographies et prises de sang. Les séances d'échographies sont organisées le matin tôt (lundi-mardi-mercredi 7:30 - 9:00) afin de perturber le moins possible l'activité professionnelle de la patiente.

2) L'insémination artificielle ou insémination intra-utérine (IUT)

Principe :

L'acte médical consiste à déposer les spermatozoïdes préparés en laboratoire dans l'utérus pour faciliter la rencontre entre le spermatozoïde et l'ovule (également appelé ovocyte).



Étapes :

- Un suivi de cycle est réalisé par prise de sang et échographie endovaginale (avec ou sans stimulation ovarienne selon la situation).
- Dès que l'échographie indique la présence d'1 follicule mûr (l'ovocyte est mature lorsque le follicule a un diamètre moyen de 17 mm ou plus), l'ovulation est provoquée par une injection.
- Le jour J de l'insémination, le traitement du prélèvement de sperme est réalisé au laboratoire (séparation des spermatozoïdes du liquide séminal et concentration de ceux-ci) et suivi de l'insémination en consultation

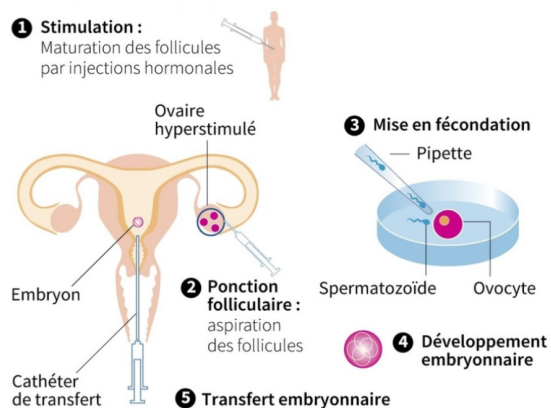
LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE

de gynécologie (cathéter placé dans l'utérus après mise en place d'un speculum).

3) La Fécondation In Vitro (FIV)

Principe

Cette technique permet la rencontre, en laboratoire (in vitro), entre un ovocyte et un spermatozoïde. Un embryon se développe alors in vitro, il est mis en culture puis est introduit dans l'utérus.



Etapes :

- Un bilan complet est réalisé tant chez la femme que chez l'homme afin de maximiser les chances de réussite,
- Une entrevue avec une de nos psychologues est programmée.
- Une demande de remboursement pour la fécondation in vitro à transmettre à votre mutuelle vous est donnée.
- La stimulation ovarienne est réalisée selon différents schémas.
- La ponction d'ovocyte a lieu à CSPO, en salle d'opération et sous sédation. Monsieur donne un échantillon le même jour qui sera également traité.
- Les gamètes sont envoyés à Saint-Luc pour la fécondation, la culture et le transfert du ou des embryon(s). S'il y a des embryons surnuméraires, ils sont congelés.
- En cas de grossesse, la patiente est suivie par son gynécologue.

QUELS SONT LES CHANCES DE SUCCÈS, LES DIFFICULTÉS ET RISQUES ?

- Le taux de grossesse pour la FIV avoisine les 40% avec un taux de naissance de 30%. Il peut varier en fonction de différents paramètres.
- Le traitement peut sembler exigeant et lourd.
- La limite d'âge légale du remboursement est fixée à 42 ans et 364 jours.
- Le coût du traitement peut être variable selon la longueur et les traitements.

« Nous mettrons tout en œuvre pour un suivi et traitement optimal mais également d'alléger cette période parfois lourde à vivre physiquement et psychologiquement. »

CONTACT

SERVICE DE GYNÉCOLOGIE - OBSTÉTRIQUE

Secrétariat

010 437 360



CLINIQUE SAINT-PIERRE

Avenue Reine Fabiola, 9

1340 OTTIGNIES

010 437 211

www.CSPO.be

Membre du réseau
Lid van het netwerk

Huni